

SUBVENTIONS À LA PÊCHE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE INVENTAIRE NATIONAL – RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

1. Le secteur de la pêche en Slovaquie fait partie de l'action prioritaire « Soutien du développement rural durable » engagée dans le cadre du Programme opérationnel sectoriel, qui comporte des investissements pour la période 2004-2006. Deux mesures s'appliquent au secteur de la pêche : *Transformation et promotion des produits de la pêche* et *Aquaculture*.

1. Transformation et promotion des produits de la pêche

Objectifs

2. *Objectif général* : augmenter la compétitivité et la qualité des produits transformés tout en réduisant les effets néfastes sur l'environnement.

3. *Objectifs spécifiques*

- Diminuer les coûts de production et améliorer les conditions de travail ;
- Augmenter la qualité des produits ;
- Améliorer les conditions d'hygiène ;
- Réduire les effets négatifs sur l'environnement.

Formes d'aide

Subventions (contribution financière non remboursable)

Catégorie de transferts

Transferts au titre de la réduction des coûts

Récupération des coûts ou charges compensatrices

4. Aucun programme de récupération partielle ou totale des coûts liés à ce programme n'a été mis en place.

Pêche, pêcherie ou secteur bénéficiaires

5. En général, les bénéficiaires des transferts sont l'aquaculture et le secteur de la transformation.

Règles et conditions

6. Peuvent bénéficier d'un soutien les personnes physiques et les personnes morales engagées dans la transformation des produits de la pêche et la production de produits transformés. Pour pouvoir recevoir une aide dans ce cadre les bénéficiaires doivent se conformer à certaines obligations générales.

Budget et dépenses

Tableau 1. Plan financier – Transformation

(EUR)

Année	Dépenses totales
2004	488 742
2005	697 818
2006	903 798
2004-2006	2 090 358

Durée

7. Les subventions prévues dans le cadre de ce programme concernent la période 2004-2006, c'est-à-dire les années durant lesquelles est mis en œuvre le programme opérationnel sectoriel.

Nombre de bénéficiaires

8. Six demandes ont été présentées en 2004.

2. Aquaculture

Objectifs

9. *Objectif général* : augmenter l'efficacité, la compétitivité et la qualité des installations d'élevage tout en veillant à protéger l'environnement.

10. *Objectifs spécifiques*

- Réduire les coûts de production et augmenter la productivité de la main-d'œuvre ;
- Introduire de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement ;
- Préserver les attributs génétiques spécifiques des lignées d'élevage locales et des lignées et des espèces originelles ;
- Développer la pisciculture en aquaculture d'eau douce ;
- Offrir de nouveaux emplois.

Formes d'aide

Subventions (contributions financières non remboursables)

Catégorie de transferts

Transferts au titre de la réduction des coûts

Récupération des coûts ou charges compensatrices

11. Aucun programme de récupération partielle ou totale des coûts associés à ce programme n'a été mis en place.

Pêche, pêcheries ou secteur bénéficiaire

12. C'est en général le secteur aquacole qui bénéficie des transferts.

Règles et conditions

13. Peuvent bénéficier de ce programme les personnes physiques et les personnes morales produisant des poissons, des œufs, des alevins, des juvéniles et autres organismes aquatiques.

14. Pour pouvoir recevoir la subvention le bénéficiaire doit se conformer à un certain nombre d'obligations générales.

Budget et dépenses

Tableau 2. Plan financier -- Aquaculture

(EUR)

Année	Dépenses totales
2004	733 120
2005	1 046 728
2006	1 355 694
2004-2006	3 135 542

Durée

15. Les subventions prévues dans le cadre de ce programme concernent la période 2004-2006, c'est-à-dire les années durant lesquelles le programme opérationnel sectoriel est mis en œuvre.

Nombre de bénéficiaires

16. En 2004, 4 demandes ont été présentées.